AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

FORMATIONS : être acteur du changement et de la construction des nouveaux projets sur vos exploitations

> Planning des prochaines formations : contactez le service Formation pour vous inscrire - Tel : 05 61 02 14 00 - mail : formation-bassinsud@ariege.chambagri.fr

Vos formations en agronomie et environnement	Durée en heure	Intervenant extérieur	Dates
NOUVEAU Irrigation : gagner en eficacité et en confort grâce aux systèmes d'automatisation et de gestion à distance des équipements	7	Damien Cancé - SOVERDI	26 février
Optimiser les modalités de traitements phytosanitaires - niveau2	7	Vincent Franquet - Agriconseil	27 février
NOUVEAU Customiser ses outils pour le semis de couverts végétaux	7	Jean Hamot - agriculteur formateur Gers	13 février
NOUVEAU Y voir clair dans les produits proposés pour la fertilisation	7	Baptiste Soenen - Arvalis	8 mars
NOUVEAU Gérer le salissement des sols en agriculture biologique	21h *	Jean Arino - Chambre d'agriculture du Gers	30 janvier, 29 mars et 24 avril

* Accompagnement individualisé.

Vos formations en commercialisation, transformation et agritourisme	Durée en heure	Intervenant extérieur	Dates
Transformer ses fruits et légumes	28	Claire Julien - CFPPA Florac	27, 28 février, 26 et 27 mars
NOUVEAU Aménager son point de vente astucieusement	7	Patrick Chaub - IPVS	27 mars
NOUVEAU Réaliser des supports de communication efficaces	28	Patrick Chaub - IPVS	1, 5, 6 février et 15 mars
Maîtriser l'hygiène en atelier de transformation	14	Marc Fabre - CRAO	6 et 7 mars
NOUVEAU Se lancer dans le conditionnement sous vide	7	Yves Arnaud - CFPPA Aurillac	14 mars
NOUVEAU Acquérir les bases de la charcuterie fermière	7	Yves Arnaud - CFPPA Aurillac	13 mars

Vos formations en Agronomie et environnement	Durée en heure	Intervenant extérieur	Dates
Transmettre son exploitation : un projet qui se prépare	14	Marie-Ange Carpy - MSA, Claudine Matéos - CERFrance09 Thierry Triscos, Ch. agri 09	28 février et 7 mars
Réussir sa conversion à l'agriculture biologique	14	Cécile Cluzet, CIVAM Bio 09, certificateur, organisme collecteur, Bruno Daviaud, Ch. agri 09	1 et 6 février
Conduire en sécurité un tracteur	14	Alain Chanfreau Laurent Leleu, Ch. agri 09	2 jours au mois de mars

Vos formations en élevage	Durée en heure	Intervenant extérieur	Dates
Acquérir les techniques de portage avec un équidé	21	Véronique Maurin	5, 08 et 12 février
Acquérir les techniques de débardage avec un équidé	42	Véronique Maurin	13, 15, 19, 22, 26 février et 1er mars
Acquérir les bases de dressage d'un chien de troupeau	28	Thierry Le Morzadec - Moniteur de dressage	6 mars, 5 avril, 2 et 22 mai
Mieux travailler avec votre chien de troupeau	28	Thierry Le Morzadec - Moniteur de dressage	13 mars, 4 , 23 avril et 7 mai
Ethologie - savoir 4 : communiquer à pied, en liberté et à la longe - niveau 1	35	Elise Proust - Equiterre	6, 12, 12, 19 et 20 mars
NOUVEAU Ethologie - savoir 4 : communiquer à pied, en liberté et à la longe - niveau 2	35	Elise Proust - Equiterre	8, 15, 16, 22 et 23 mars

Conditions et tarifs sur demande. Inscription préalable obligatoire

Quel plan de formation pour vos projets ?

Depuis le 1er janvier 2018, VIVEA - le fonds d'assurance formation des exploitants agricoles - a fait évoluer ses conditions de prise en charge des formations. Dorénavant, VIVEA financera les formations dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2000€ par contributeur. A titre indicatif, chaque contributeur pourra suivre en moyenne entre 9 et 13 jours de formation par an, pris en charge. Au-delà, s'ils souhaitent continuer à se former, les coûts seront à leur charge.

Ce montant de 2000 € est annuel et tous les ans le compteur sera remis à zéro. Si une action de formation s'étale sur deux ans, le coût global de la formation est imputé à l'année d'inscription.

Concernant les formations de la Chambre d'agriculture, vous pouvez facilement savoir quel est le montant de prise en charge VIVEA. Il correspond au coût de la formation pour les personnes non contributrices VIVEA qui est mentionné sur le bulletin d'inscription.

Vous avez un projet et avez besoin de développer vos compétences pour le mettre en œuvre ? En partant de vos besoins, nous pouvons vous accompagner pour vous aider à prioriser les formations à suivre et construire avec vous un plan annuel de formations.

Contactez le pôle formation de la Chambre d'agriculture.
Tel : 05 61 02 14 00 - mail : formation-bassinsud@ariege.chambagri.fr

Chiffres clés 2017

74 formations réalisées

701 Stagiaires formés

9 360 h de formation dispensées

6 jours pour être à l'aise avec l'informatique

La Chambre d'agriculture met en place une nouvelle formation pour vous permettre d'être à l'aise avec l'outil informatique dans son utilisation quotidienne, professionnelle et personnelle.

Au programme :

- Prendre en main un ordinateur, maîtriser Windows et son environnement
- Savoir utiliser Internet et gérer sa messagerie
- Savoir utiliser les outils de bureautique pour créer un courrier, une facture, un tableau de suivi
- Sécuriser ses données en sauvegardant ses documents, ses photos ; les archiver, les classer.

Nous partons de vos besoins pour créer ce stage. Son rythme sera adapté pour faciliter la progression et la mise en pratique. A l'issue du stage vous pourrez être équipé de votre propre ordinateur.

Si vous êtes intéressé, contactez-nous.

Témoignages

AURELIE DEJEAN, AGRICULTRICE À VERNIOLLE

Pourquoi vous formez-vous régulièrement ?

J'ai choisi de développer de nouveaux produits sur l'exploitation : pâtes artisanales, farines, huiles, produits cosmétiques ; ce projet implique de maîtriser à la fois les questions réglementaires liées à la transformation, à l'hygiène, à la vente mais également de se faire connaître, de trouver ses débouchés, sa clientèle de professionnels et de particuliers.
Les formations ont complété mon expérience pour faciliter la mise en route de ce projet.
Je me suis aussi rendu compte que les formations m'ont permis de me créer des contacts avec d'autres agriculteurs et d'élargir mon cercle professionnel. On rencontre d'autres personnes qui, même si elles ne font pas les mêmes produits que nous, ont des points communs. On en est tous à des stades différents de nos projets ; l'expérience des autres est bénéfique et le groupe est motivant. On repart de formation avec des bons plans !

SÉBASTIEN PETITPREZ, CONSEILLER ELEVAGE

Pourquoi conseilleriez-vous à un éleveur de se former ?

Je partirais de l'exemple des trois formations que j'ai animées dernièrement :
D'abord la formation « travailler avec un chien de troupeau », ce type de formation permet de faciliter le quotidien de l'éleveur, de gagner du temps, d'être plus efficace dans les déplacements de son troupeau et de bénéficier du l'œil du formateur sur son travail avec le chien. Des formations telles que « Pâturage tournant dynamique » vont, elles, aider l'éleveur à optimiser les ressources de son exploitation, à repenser son système avec l'accompagnement d'un conseiller pour la mise en place sur son exploitation
La formation « Engraissement de jeunes bovins » accompagne les éleveurs qui veulent diversifier leur revenus, aller jusqu'au bout de la production pour rechercher plus de valeur ajoutée en maîtrisant cette technique de production. Dans les trois cas, l'intérêt est aussi de se retrouver entre éleveurs, avec des experts, et de profiter de l'expérience de chacun pour s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

FINI LA THÉORIE : à partir de 2018, des formations stratégiques et techniques pour renouveler votre CERTIPHYTO

Le Saviez-vous ?

Une nouvelle façon de le renouveler !

Depuis le 1er janvier 2018, la Chambre d'agriculture fait labelliser par VIVEA ses formations visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques ou à employer des méthodes alternatives «formations labellisées Ecophyto ». En suivant ces formations dans les trois ans précédant la fin de validité de votre Certiphyto, vous pourrez obtenir son renouvellement.

Votre certificat pourra également être renouvelé en suivant une formation préparatoire au Certiphyto de 7h.

Deux conditions à respecter !

- vous devrez suivre au moins 14h de formation labellisées Ecophyto dans les 3 ans précédents le renouvellement de votre certificat et au plus tard 4 mois avant sa date de fin de validité.
- Chez vous, vous compléterez ces formations par un module de formation à distance de 1h30 à 2h : réglementation et protection de l'environnement, protection de la santé des utilisateurs et la sécurité lors de l'application

En plus du gain technique, économique et environnemental que vous aurez à suivre ces formations, elles vous serviront à renouveler votre Certiphyto.

Formation labellisée ECOPHYTO par vivea

Ce logo vous permettra de rapidement identifier les formations labellisées "Ecophyto"

EXEMPLE

Comment utiliser cette modalité de renouvellement de mon Certiphyto ?

J'ai obtenu mon Certiphyto le 31 mars 2011. Il arrivera en fin de validité le 31 mars 2021.

Toutes les formations « Ecophyto » suivies entre le 31 mars 2018 et le 30 novembre 2020 contribueront au renouvellement de mon certificat.

FÉVRIER 2019 → MAI 2019 → SEPTEMBRE 2020 → MARS 2021

- FÉVRIER 2019 : JE PARTICIPE À LA FORMATION "Optimiser les modalités de traitement phytosanitaire" – 7 h
- MAI 2019 : JE PARTICIPE À LA FORMATION "Diagnostiquer les accidents du maïs" - 10 h
- SEPTEMBRE 2020 : JE SUIS LE MODULE de formation à distance de 1h30 à 2h
- MARS 2021 : **mon certificat est renouvelé** — **Après en avoir fait la demande en ligne sur le site de la DRAAF Occitanie.**

Ne tardez pas à regarder la date de fin de validité de votre certiphyto !

La réussite d'une activité repose sur la capacité à prendre les décisions au bon moment, à s'interroger sur ses pratiques, à suivre les évolutions et gérer les questions économiques, humaines, environnementales aux moments clés de la vie de l'exploitation. Prendre le temps de se former c'est anticiper, prévoir, préparer l'avenir. Retrouvez nous en 2018 pour la suite de vos projets !

Dossier réalisé par Karine Castelbou

vivea — PREFET DE LA RÉGION OCCITANIE — l'Europe s'engage en Occitanie — UNION EUROPÉENNE — La région Occitanie
PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES